



**COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

PROCÈS-VERBAL DU 21 OCTOBRE 2019

De la session ordinaire tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, Québec, dans le local 3050.

PRÉSENCES

Les membres du conseil des commissaires :

M ^{mes}	Lyne Brousseau, Jeanne Grenier, Annie Quenneville, Isabelle Rouillard	par conférence téléphonique, par conférence téléphonique, présidente, par conférence téléphonique,
MM.	Marc Désilets Éric Pomerleau Joël Turcotte	

ABSENCE

MM.	Denis Coutu Carl Périgny Stéphane Saulter
-----	---

Les directions de services :

M ^{mes}	Johanne Godbout, Marie-Hélène Grondin, Maryline Lambert,	secrétaire générale directrice du Service des ressources éducatives directrice du Service des ressources humaines
MM.	Francis Audet, Pascal Germain,	directeur du Service des ressources matérielles et administratives directeur du Service des ressources financières

ABSENCE

M.	Yannick Roy	directeur général
----	-------------	-------------------

1. Ouverture de la séance

Il est 19 h 04.

CC-7494-19

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

**2 – ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

QUE la présidente d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du 19 août 2019;
4. Intervention de l'assemblée;
5. Comité de parents et comité EHDAA;
6. Correspondance;
 - 6.1 Appui au projet du Centre d'entrepreneuriat et zone d'innovation de la Ville d'Amos;
 - 6.2 :
7. Suivi de dossiers :
 - 7.1 Taux de diplomation et qualification;
 - 7.2 Reddition de compte concernant la délégation de pouvoir du 9 juillet au 13 septembre;
8. Huis clos :
9. Dossiers à développement :
10. Dossiers courants :
 - 10.1 Liste des taxes dues MRC;
 - 10.2 Demande de congés sans traitement a) en lien avec la grille-matière b) pour accommodement;
 - 10.3 Rapport 2018-2019 de la protectrice de l'élève;
 - 10.4 Population scolaire officielle au 30 septembre 2019;
 - 10.5 Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien;
 - 10.6 Modification du calendrier de conservation des documents;
 - 10.7 Octrois de postes a) TES, b) Agente de bureau classe 1 :
11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général :
12. Autres sujets :
 - 12.1
13. Clôture de la séance.

CC-7495-19

**3 – DISPENSE DE
LECTURE ET
ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL DU
16 SEPTEMBRE 2019**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

QUE la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture du procès-verbal du 16 septembre 2019.

QUE ce procès-verbal soit adopté avec les corrections tel que présenté.

ADOPTÉE.

4. Intervention de l'assemblée:

Aucune intervention.



5. Comité de parents et comité consultatif pour les élèves handicapés en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

L'assemblée générale annuelle du comité consultatif pour les services aux élèves handicapés en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage a eu lieu le 1^{er} octobre 2019.

6. Correspondance

CC-7496-19

**6.1 – APPUI AU
PROJET DU CENTRE
D'ENTREPRENEURIAT
ET ZONE
D'INNOVATION DE
LA VILLE D'AMOS**

CONSIDÉRANT la mission de la Commission scolaire de contribuer au développement social, culturel et économique de sa région;

CONSIDÉRANT la vision de développement territorial que présente le projet de Centre d'entrepreneuriat et zone d'innovation de la Ville d'Amos;

CONSIDÉRANT les impacts favorables souhaités de la réalisation de ce projet sur la valorisation du territoire et du milieu de vie pouvant notamment avoir un effet d'attractivité et de diversité économique sur le territoire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Éric Pomerleau,

QUE le conseil des commissaires, à titre d'acteur du développement socio-économique du territoire, appuie cette initiative.

QUE cet appui se concrétise par une contribution établie en fonction des capacités organisationnelles et selon des modalités à convenir.

ADOPTÉE.

7. Suivi de dossiers

7.1 Taux de diplomation et qualification

Le tableau qui représente les statistiques du taux de diplomation et qualification pour les commissions scolaires de la région est déposé aux membres du conseil des commissaires.

7.2 Reddition de compte concernant la délégation de pouvoir

La directrice du Service des ressources humaines présente la reddition de compte concernant la délégation de pouvoirs exercée du 9 juillet au 13 septembre 2019.

8. Huis clos

Aucun dossier en huis clos

9. Dossiers à développement

Aucun dossier à développement.



10. Dossiers courants

CC-7497-19

**10.1 LISTE DES TAXES
DUES MRC**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 339 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit préparer, avant le début du mois de novembre de chaque année, un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

CONSIDÉRANT que cette liste doit être soumise au conseil des commissaires pour approbation, selon l'article 340 de cette dite Loi;

CONSIDÉRANT qu'il faille transmettre avant le début du mois de novembre, l'état approuvé aux secrétaires-trésoriers des municipalités concernées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Éric Pomerleau,

QUE ce conseil adopte la liste faisant état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires.

QUE le directeur général, monsieur Yannick Roy, soit et il est autorisé à transmettre l'état approuvé des taxes scolaires aux secrétaires-trésoriers des municipalités concernées pour les immeubles situés sur le territoire de cette Commission scolaire.

ADOPTÉE

CC-7498-19

**10.2 DEMANDE DE
CONGÉ SANS
TRAITEMENT A) EN
LIEN AVEC LA
GRILLE-MATIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande logée;

CONSIDÉRANT la clause 5-15.07 de l'entente locale du personnel enseignant;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QU'UN congé sans traitement soit et il est octroyé à madame Annie Lanoix, enseignante à l'école Sainte-Thérèse, à raison de 9,7 % à pour l'année scolaire 2019-2020 en lien avec la grille-matière, adoptée par le conseil d'établissement.

ADOPTÉE

CC-7499-19

**10.2 DEMANDE DE
CONGÉ SANS
TRAITEMENT B) POUR
ACCOMMODEMENT**

CONSIDÉRANT la demande logée et l'entente entre madame Nathalie Rose, SSQ Assurance, le Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue et la Commission scolaire Harricana.

CONSIDÉRANT la clause 5-15.07 de l'entente locale du personnel enseignant;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

QUE ce conseil des commissaires accorde un congé partiel sans traitement pour mesure d'accommodement à madame Nathalie Rose, à la hauteur de 65,3 %, et ce, pour l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE



10.3 Présentation du rapport 2018-2019 de la protectrice de l'élève

La secrétaire générale présente le rapport 2018-2019 de la protectrice de l'élève. La protectrice de l'élève a reçu une vingtaine d'appels de parents de la Commission scolaire. Cependant, ces recours étaient prématurés. Aucune plainte officielle n'a été traitée par la protectrice de l'élève.

10.4 Présentation de la population scolaire officielle au 30 septembre

La directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires présente le tableau de la population scolaire officielle au 30 septembre 2019. Elle indique que cette année encore la clientèle scolaire du secteur jeune se maintient avec 3 499 élèves.

CC-7500-19

10.5 MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT la résolution CC-7375-19 portant sur l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur général, pour l'année 2019-2020, à la séance du 21 mai dernier;

CONSIDÉRANT les besoins de l'organisation, lesquels ont évolué depuis cette séance du conseil;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Joël Turcotte,

QU'UN poste régulier à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, de technicienne ou de technicien en organisation scolaire à l'École secondaire d'Amos soit et il est créé.

ADOPTÉE.

CC-7501-19

10.6 MODIFICATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS AUX ARCHIVES

CONSIDÉRANT la résolution CC-7159-18 qui autorise la secrétaire générale à transmettre pour fins d'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec le calendrier de conservation de la Commission scolaire Harricana;

CONSIDÉRANT la liste des règles de conservation modifiées tel que présentée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à ces dites modifications mineures au calendrier de conservation de la Commission scolaire Harricana;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

QUE cette Commission scolaire autorise la secrétaire générale à transmettre pour fins d'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les modifications du calendrier de conservation de la Commission scolaire Harricana.

ADOPTÉE.



CC-7502-19

**10.7 A) OCTROI D'UN
POSTE RÉGULIER DE
TECHNICIENNE EN
ÉDUCATION
SPÉCIALISÉE
ÉCOLE SECONDAIRE
D'AMOS**

CONSIDÉRANT le poste vacant de technicienne ou technicien en éducation spécialisée à l'École secondaire d'Amos;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de technicienne ou technicien en éducation spécialisée;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) I) g) de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Éric Pomerleau,

QUE ce conseil des commissaires procède à la nomination de Madame Samantha Saint-Laurent à titre de technicienne en éducation spécialisée, poste régulier à temps partiel de nature cyclique à raison de 25 heures par semaine.

QUE son entrée en fonction soit effective le 22 octobre 2019.

ADOPTÉE.

CC-7503-19

**10.7 B) OCTROI D'UN
POSTE RÉGULIER
D'AGENTE DE
BUREAU CLASSE I
SERVICE DES
RESSOURCES
FINANCIÈRES**

CONSIDÉRANT le poste vacant d'agente ou d'agent de bureau classe I au Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'agente ou d'agent de bureau classe I;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) II) g) de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Marc Désilets,

QUE ce conseil des commissaires procède à la nomination de Madame Alyson Fortin à titre d'agente de bureau classe I, poste régulier à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

QUE son entrée en fonction soit effective le 22 octobre 2019.

ADOPTÉE.

11. Rapports d'activités de la présidente et du directeur général

Rapport d'activités de la présidente

Aucun rapport

12. Autres sujets

12.1 Résidence période des fêtes

La présidence demande des renseignements concernant la fermeture de la résidence le Faisceau pendant la période des fêtes et la présence d'étudiants internationaux. Le directeur des finances dit qu'une rencontre est prévue à ce sujet avec le directeur du centre de formation professionnelle Harricana afin d'évaluer les options d'aide possibles pour l'hébergement ou la relocalisation de ces étudiants pour cette période.



13. Clôture de la séance

CC-7504-19

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la présidente Annie Quenneville,

**13. LEVÉE DE LA
RENCONTRE**

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 19 h 34.

Isabelle Rouillard, commissaire
en remplacement
d'Annie Quenneville, présidente

Johanne Godbout, secrétaire générale